



Toulon, le 9 décembre 2025

**Association
des Officiers Mariniers
de TOULON**

14, Rue de Chabannes
83000 TOULON

Tél. : 04 94 93 48 51

Courriel : aom-toulon@aomtoulon.com

Site : www.aomtoulon.com

Le Président

N° 516 / 25 AOMT



**A découper et à coller
au verso de votre
carte d'adhérent**



Alors que s'achève une nouvelle année de vie associative, je vous souhaite, au nom du conseil d'administration et de tous nos bénévoles, de bonnes fêtes de fin d'année.

Marins, anciens marins, sympathisants et familles qui nous accompagnez, vous perpétuez par votre engagement et votre présence les traditions et l'esprit de cohésion qui caractérisent notre communauté.

Ensemble, continuons de faire vivre cet esprit d'équipage si précieux, hérité de nos années de service, et qui demeure la boussole de notre association.

Chères adhérentes, chers adhérents, chères amies, chers amis,

L'année 2025 a été marquée par une succession d'événements et de défis qui ont touché l'ensemble de la société. Sur le plan national comme international, l'instabilité politique et les tensions géopolitiques ont continué d'alimenter les inquiétudes : les conflits en Europe et au Moyen-Orient ont persisté et ont pesé sur le climat mondial.

Les effets du dérèglement climatique se sont encore accentués, avec des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont rappelé l'urgence d'agir. Dans le même temps, l'inflation, bien que légèrement ralentie, est restée une préoccupation centrale pour de nombreux foyers, notamment les retraités, dont le pouvoir d'achat continue de s'éroder malgré quelques mesures ponctuelles annoncées.

Au cœur de ces difficultés, la solidarité nationale et le rôle essentiel du monde associatif se sont une nouvelle fois révélés indispensables. Les retraités, très engagés dans la vie locale et souvent piliers de leurs familles, ont continué à jouer un rôle majeur dans la cohésion sociale. Leur mobilisation pour défendre leurs droits et obtenir une revalorisation pérenne des pensions est restée forte tout au long de l'année.

Pour notre association et notre fédération, 2025 a été une année d'action et de vigilance. Nous avons poursuivi notre engagement dans les instances nationales, renforcé les liens entre marins actifs et retraités, et œuvré au maintien de la solidarité qui nous unit. Les rencontres, les échanges et les initiatives menées ont contribué à préserver l'esprit de camaraderie qui fait la force de notre communauté.

Ainsi, malgré les incertitudes, 2025 aura été une année d'efforts, de résilience et de mobilisation collective, plaçant une nouvelle fois l'humain, la solidarité et la défense des droits au cœur de nos priorités.

Cette année a aussi été une année importante pour notre fédération, car c'était une année électorale au sein du Bureau national avec le renouvellement de 5 membres. Sortants qui se représentaient : Christian Lombardo (président), Jean-Luc Moreau (vice-président), Bruno Glaçon (trésorier), Gérard Bohn (trésorier adjoint) et Aurélien Barbier (membre du BN). Auxquels s'ajoutait deux nouveaux candidats : Jacques Gosselin et Henri Leydier (AOM Nord-Finistère).

Ont été réélus : Christian Lombardo, Jean-Luc Moreau, Bruno Glaçon, et Aurélien Barbier. A été élu : Jacques Gosselin.

Le 14 octobre le nouveau Bureau national s'est réuni pour élire le président de la fédération, c'est Christian Lombardo qui a été réélu.

La répartition des postes a été faite comme suit :

- Président : Christian Lombardo,
- Vice-président : Jacques Gosselin
- Vice-président : Jean-Luc Moreau,
- Trésorier : Bruno Glaçon,
- Trésorier adjoint : Aurélien Barbier,
- Secrétaire : Marie-Claude Le Maout,
- Secrétaire adjoint : Jean-Michel Bouchez,
- Informatique : Patrick Delassalle,
- Santé-Social : Hervé Junet-Muller

Activités 2025 de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon

Renouvellement de la convention entre la Marine Nationale et la FNOM

2025 a été l'année du renouvellement de la convention entre la Marine Nationale et la FNOM, mais la période électorale et la période d'instabilité politique qui a suivi n'a pas été favorable à la prise de contacts avec les autorités militaires, impactant fortement la fréquence de nos rencontres avec les marins d'active.

Maladies professionnelles

Suite à la réunion tenue début novembre 2023 au ministère des Armées, qui a conduit à la mise en place d'une procédure simplifiée d'indemnisation pour l'Anxiété/Amiante, force est de constater que le ministère propose désormais un nombre croissant d'indemnisations transactionnelles.

Le volume de dossiers déposés est tel que nous avons dû passer d'une permanence hebdomadaire à deux permanences, les mardi et jeudi matin, et de deux bénévoles à trois.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le responsable de la commission « Maladies professionnelles », monsieur **Claude Eusoge** (cleuso.aomtoulon83@gmail.com), ou ses adjoints, messieurs **Jean-François Sassalle** (aom.jfsas@gmail.com) et **Christian Rodrigo** (aomcrodrigo7583@gmail.com).

Accompagnement des veuves

La **commission « Accompagnement des veuves »**, créée en 2021, a pour mission d'aider les veuves et veufs dans les démarches administratives qui suivent le décès de leur conjoint. Elle soutient les adhérents dans une période difficile où de nombreuses formalités doivent être accomplies dans des délais courts.

Principales démarches après un décès :

- Dans les 24 heures :
 - Déclaration du décès à la mairie du lieu du décès.
- Dans les 7 jours :
 - Informer les banques, assurances, mutuelles.
 - Contacter les différentes caisses de retraite (Fonction Publique, Sécurité sociale, MSA, complémentaires).
 - Prévenir le bailleur.
- Dans les 30 jours :
 - Informer le centre des impôts, les assurances, les sociétés de crédit, les fournisseurs d'énergie et d'eau, ainsi que les opérateurs téléphoniques.
 - Résilier les abonnements (TV, presse, internet...).
 - Mandater un notaire pour engager la succession.

Important : la pension de réversion n'est accordée qu'aux personnes ayant été **mariées**. Le PACS et le concubinage n'ouvrent pas ce droit.

Projet de réforme pour 2026 :

Une réforme en discussion pourrait modifier les conditions d'accès à la pension de réversion à partir du **1er janvier 2026**. Plusieurs pistes sont envisagées :

- Mise en place d'un **plafond de revenus unique** pour tous les régimes.
- Suppression éventuelle de la **condition de ressources**.
- Ajustement du **taux de réversion** (50 %, 55 % ou 60 %).
- Ouverture possible aux autres formes d'union (PACS, concubinage).
- Précision attendue sur la **date d'application** et les dossiers en cours.

La réforme ne remettrait pas en cause la pension de réversion elle-même, mais plutôt ses **modalités d'attribution**, notamment le plafond de ressources, source d'inquiétude pour les bénéficiaires.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la permanence de l'association ou le responsable de la commission « Accompagnement des veuves », monsieur **Patric Noirot** (p.noirotaomtoulon.com).

Pôle des retraités

Comme les années précédentes, nous sommes toujours actifs au sein du Pôle des Retraités de la Fonction Publique, formé de l'Association Nationale des Retraités de La Poste et de France Télécom (ANR), la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM), la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie (UNPRG), l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP) et l'Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR).

Nos six associations de retraités de la Fonction Publique, regroupent plusieurs dizaines de milliers d'adhérents.

Si nous œuvrons à entretenir les liens issus de nos métiers dans un esprit de camaraderie à travers les rencontres et les activités sociales, nous restons tout autant attentifs à nos conditions de vie et à la place qui est la nôtre en tant que retraités.

Nous nous faisons aujourd'hui l'écho de nos adhérents, qui reçoivent avec une exaspération croissante les discours culpabilisants visant les retraités, les « boomers », dépeints comme égoïstes ou responsables de la dette publique.

Pour la majorité d'entre nous, les années 1950 et 1960 ont été marquées par des durées de travail effectives de 45 à 46 heures hebdomadaires. Si un « loyer fictif » est parfois intégré à notre niveau de vie, rappelons que ce patrimoine est le fruit d'une vie entière de travail, d'épargne et souvent de sacrifices.

C'est pourquoi nous refusons :

- **La remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions.**
Ces 10 % ne correspondent évidemment pas à des « frais professionnels », puisque les retraités sont « sans profession ». Ils constituent, depuis 1978, la contrepartie des possibilités de fraude ouvertes à d'autres catégories de revenus. Le Code général des impôts distingue clairement la déduction de 10 % pour frais professionnels des salarié(e)s (article 83) et l'abattement de 10 % pour les pensions (article 158). Il ne peut y avoir confusion.
- **L'instauration d'une année blanche**, qui frapperait principalement les retraités à hauteur de 3,7 milliards d'euros via le gel des pensions. Le gel du barème de l'impôt sur le revenu toucherait 6,7 millions de ménages comptant au moins une personne retraitée.
- **Le doublement des franchises médicales** et toute remise en cause du dispositif des affections de longue durée (ALD), qui affecteraient particulièrement une population confrontée, par nature, aux conséquences du vieillissement.
- **La remise en cause de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** et de ses conditions d'éligibilité, qui entraînerait des difficultés majeures pour de nombreux adhérents.

L'éviction soudaine des retraités de la fonction publique du bénéfice des chèques-vacances est perçue comme une mesure discriminatoire, vécue par beaucoup comme une véritable offense. Nous la refusons et en demandons l'annulation immédiate.

Cette décision s'ajoute aux inquiétudes que nous vous faisons remonter concernant les prochains budgets, tant il apparaît que les retraités servent de variable d'ajustement dans une politique d'austérité.

Retraités certes, mais non retirés de la vie sociale. Nous sommes bénévoles, élus locaux, acteurs du tissu associatif. Nous contribuons activement au lien social dans une société qui se fragmente.

Citoyens engagés, nous attendons de nos parlementaires écoute, considération et respect ; non la caricature d'une génération qui, par son travail et son engagement, a pleinement contribué au fonctionnement de notre pays.

Coordonnées et gestion des adhérents

Grâce à la campagne de collecte des adresses mail de nos adhérents, engagée depuis 2020, nous pouvons désormais communiquer de manière plus rapide, plus directe et surtout plus économique, compte tenu de l'augmentation des tarifs postaux.

À cette mise à jour des courriels s'ajoute désormais celle des numéros de téléphone et des adresses postales.

Cette campagne se poursuit, car trop souvent encore nous ne sommes pas informés des changements de coordonnées. Il en résulte, malheureusement de façon régulière, le retour de nombreux journaux pour défaut d'adressage. Cela entraîne des frais supplémentaires de réexpédition et pour l'adhérent un manque d'information.

Afin de rester au plus près de nos adhérents et d'assurer une véritable gestion de proximité, nous avons mis en place des sections locales :

↪ **La section Est-Var**

Communes : *Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Fréjus, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Môle, Le Muy, Le Plan-de-la-Tour, Les Arcs, Puget-sur-Argens, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Vidauban.*

Président : Guy BASTERIS

☎ : 06 78 48 04 03

@ : basteris.guy@wanadoo.fr

↪ **La section Centre-Var**

Communes : *Besse-sur-Issole, Brignoles, Cabasse, Camps-la-Source, Carnoules, Flassans-sur-Issole, Forcalqueiret, Garéoult, Gonfaron, La Celle, La Roquebrussanne, Le Cannet-des-Maures, Le Luc, Les Mayons, Méounes-lès-Montrieux, Néoules, Pignans, Puget-Ville, Rocharon, Sainte-Anastasia-sur-Issole, Vins-sur-Caramy.*

Président : Jean-Luc MOREAU

☎ : 06 72 97 42 61

@ : moreaujlm@msn.com

↪ **La section La Garde-Le Pradet-Carqueiranne**

Communes : *Carqueiranne, La Crau, La Garde, Le Pradet, Pierrefeu-du-Var.*

Président : Francis PARIA

☎ : 06 20 82 79 33

@ : paria.francis@neuf.fr

↪ **La section La Valette-du-Var**

Communes : *Belgentier, Cuers, La Farlède, La Valette-du-Var, Le Revest-les-Eaux, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville.*

Président : René-Claude BRIVOAL

☎ : 06 42 49 59 77

@ : reneclaudebrivoal@gmail.com

↪ **La section Alpes-Maritimes**

Toutes les communes des Alpes-Maritimes

Président : Claude BRIDON

☎ : 06 49 44 69 28

@ : bridon.andreline@orange.fr

↪ **La section Ouest-Var**

Communes : *Bandol, Évenos, La Cadière-d'Azur, La Seyne-sur-Mer, Le Beausset, Le Castellet, Ollioules, Saint-Cyr-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Signes, Six-Fours-les-Plages.*

Président : Michel LABÉ

☎ : 06 70 62 15 16

@ : labe.michel@neuf.fr

↪ **La section Pierrelatte**

Toutes les communes de la Drôme

Président : Frédéric LÉONE

☎ : 06 87 65 30 01

@ : fred.leone@orange.fr

↪ **La section Sud-Var**

Communes : *Bormes-les-Mimosas, Hyères, La Londe-les-Maures, Le Lavandou, Collobrières.*

Présidente : Geneviève NOEL-BURKI

☎ : 06 62 70 34 02

@ : sudvar.aomt+pres@gmail.com

Cotisations

Les cotisations pour l'année 2026 restent inchangées :

- **29 € pour les adhérents et les sympathisants,**
- **14 € pour les veuves/veufs d'adhérent(e)s,**
- **50 € pour les couples de marins.**

Pour rappel :

Dans un souci de gestion, et pour se conformer aux règles édictées par le conseil d'administration de la FNOM, il est **impératif** que les cotisations soient réglées **entre janvier et mars 2026**, ceci afin d'éviter une interruption de l'envoi de notre journal « L'Officier Marinier ».

A partir du 1^{er} avril 2026, les journaux ne seront plus envoyés aux adhérents non à jour de leur cotisation jusqu'à ce qu'ils aient régularisé leur situation.

Pour faciliter le règlement annuel de votre cotisation, nous vous proposons 4 possibilités :

- **Le prélèvement automatique annuel** : Un imprimé est à votre disposition sur simple demande au siège de l'association ou sur le site internet de l'association (www.aomtoulon.com). Il sera à nous retourner accompagné d'un RIB du compte à débiter en version papier par courrier ou en version numérique par mail à aom-toulon@aomtoulon.com. Cette procédure est entièrement sécurisée, aucune démarche n'est à accomplir auprès de votre banque et le prélèvement automatique de la cotisation 2026 **sera effectué le 29 janvier 2026**.
- **Le virement sur le compte de l'association** : Pour cela, nous vous adresserons un RIB sur simple demande.
- **Le chèque** : A nous adresser par courrier ou à déposer au siège de l'association.
- **Les espèces** : A déposer au siège de l'association.

Permanences

Les permanences se tiennent tous les matins du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au siège de l'association, 14 rue de Chabannes à Toulon ou au 04 94 93 48 51.

Festivités

L'année 2025 qui vient de s'écouler a permis à notre association d'effectuer plusieurs événements festifs qui ont tous attiré un grand nombre de nos adhérents.

Le vendredi 10 janvier 2025, un après-midi dansant avec le partage de la traditionnelle « Galette des rois » a été organisé à la salle Charles Couros de La Valette-du-Var. Pour ce début d'année, de très nombreux adhérents sont venus fêter l'évènement ensemble en musique.

Le samedi 22 mars 2025, à l'issue de l'assemblée générale annuelle, un repas dansant était organisé au « Domaine des Gueules Cassées » de La Valette-du-Var. Cet événement annuel a eu comme d'habitude un franc succès auprès de nos adhérents.

Le jeudi 5 juin 2025, une journée à Monaco a été organisée, comprenant une visite de la cité monégasque en petit train touristique, permettant de découvrir les multiples facettes de la principauté. Après un déjeuner dans les ruelles de la vieille ville, les participants ont pu admirer le remarquable musée océanographique. Face au succès de cette sortie et à la demande de nos adhérents, cette journée a été reconduite la semaine suivante, le 12 juin.

Du 6 au 9 octobre 2025, l'association a proposé un court séjour à Tossa de Mar en Pays Catalan. La découverte de ce village typique et les diverses excursions proposées avec, entre autres, une journée à Barcelone ont enchanté l'ensemble des participants.

Assemblée Générale 2025

Comme vous en avez été informé et en présence de nombreux adhérents, l'Association des Officiers Mariniers de Toulon a organisé, le samedi 22 mars 2025, son assemblée générale annuelle au « Domaine des Gueules Cassées » sur la commune de La Valette-du-Var.



En liminaire, **Christian Lombardo**, Président de l'association, après avoir remercié chaleureusement les nombreux adhérents pour leur présence, a tenu à saluer les présidents des sections de l'Est-Var, **Guy Basteris**, du Centre-Var, **Jean-Luc Moreau**, de La Garde-Le Pradet-Carqueiranne, **Francis Paria**, de La Valette-du-Var, **René-Claude Brivoal**, de l'Ouest-Var, **Michel Labé**, du Sud-Var, **Geneviève Noël-Burki**, des Alpes-Maritimes, **Claude Bridon**, de Pierrelatte, **Frédéric Léone**, excusé.

Puis le Président, par une minute de recueillement a rendu hommage aux adhérents et collègues de l'association décédés durant l'année écoulée en y associant les camarades de l'armée de l'air et de l'espace, de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, de la police et des pompiers.

L'assemblée générale s'est ouverte par un rappel primordial des fondements de l'association :

« Notre association a pour but la défense des intérêts moraux et sociaux de ses membres, elle est apolitique et non confessionnelle ».

L'assemblée s'est poursuivie par la présentation des différents rapports.



Tout d'abord le « **Rapport moral** » qui a détaillé l'état des effectifs, le fonctionnement interne de l'association avec ses permanences et les rencontres avec les adhérents ainsi que la modernisation du site internet.

Ensuite le Président a abordé le « **Rapport d'activité** ».

Les principales actions menées se sont tournées, vers les différents contacts et rapprochements avec les autorités militaires et les élus, sans oublier celles menées en faveur de l'accompagnement des adhérents.

Pour ces actions, le Président a grandement remercié les responsables des commissions « Accompagnement des veuves », **Patric Noiro**t et « Maladies professionnelles », **Claude Eusoge**.

Chacun d'eux a pu détailler son action pour informer le public présent.

Concernant les maladies professionnelles, **Jean-Luc Moreau**, vice-président de la FNOM, en a profité pour donner quelques informations concernant les démarches engagées au niveau fédéral.

Pour terminer, le trésorier, **Michel Daniel**, a communiqué aux adhérents présents un « **Rapport financier** » précis et détaillé.

Devant l'état de la trésorerie et la qualité de la tenue des finances, le responsable de la Commission de contrôle des comptes, **Claude Brzymyszkiewicz**, après en avoir lu le rapport, a proposé à l'assemblée des adhérents de donner « Quitus » au trésorier pour la gestion de l'année 2024.

Les adhérents consultés ont voté unanimement pour la validation de ces trois rapports et « Quitus » a donc été donné au trésorier.

En conclusion de ce « *Rapport financier* », le Président a voulu saluer le travail accompli par **Raymond Rossé**, vérificateur aux comptes qui a souhaité se retirer après de nombreuses années de bons et loyaux services au profit de l'association.

En remplacement, le Président a salué l'arrivée de **Luc Hammerschmidt**, actuel trésorier de la section de La Valette-du-Var.

Pour en terminer avec cette première partie de l'assemblée générale, conformément à l'Article 14 du règlement intérieur de l'association : « Le bureau et les responsables de commissions sont nommés pour trois (3) ans en assemblée générale. Ses membres sont renouvelables en assemblée générale par tiers tous les ans. », il a été procédé au renouvellement d'un tiers des membres du bureau.

Cette année, le tiers sortant était composé de

- **Jean Laborde**, Président délégué,
- **Michel Daniel**, Trésorier,
- **Francis Angel**, Secrétaire adjoint.

Les trois membres sortants se sont représentés et, sans autres candidats, ils ont été réélus à l'unanimité dans leurs fonctions.

Pour la séance plénière, deuxième partie de l'assemblée générale, le Président a accueilli et salué la présence de nombreux invités qui ont pris chacun à tour de rôle, la parole.

Monsieur **Frédéric Boccaletti**, député de la 7ème circonscription du Var, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées qui est revenu sur les démarches qu'il a entrepris concernant l'Anxiété/Amiante.

Monsieur **Guy Le Berre**, adjoint au maire de Toulon et madame **Carmen Semenou**, adjointe au maire de La Valette-du-Var ont réaffirmé leur plaisir d'être présents et leur attachement à la marine et aux marins.



Le major **Benoît Minet**, major conseiller représentant le vice-amiral d'escadre **Christophe Cluzel**, a fait une présentation des activités de la Force d'Action Navale sous la forme d'un film.

Le major **Damien Bray**, major conseiller représentant le contre-amiral **Serge Bordarier**, a fait une présentation de la Force de l'Aéronautique Navale.

La maître-principale **Sandra Carbonnel**, représentante des officiers marins du Pôle Ecoles

Méditerranée, a présenté les activités par la projection de deux films.

Messieurs **Michel Fortuna** représentant la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR/FP) départementale, et **Michel Fiol**, représentant l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP) du Var, étaient présents et sont intervenus en tant qu'organismes « amis » au Pôle des retraités de la Fonction Publique.

Monsieur **Jean-Pierre Trouboul**, président de l'Amicale des Sous-Marins de Toulon et du Var section « Rubis », est intervenu pour nous parler des activités de sa section.

L'assemblée générale s'est terminée par un moment d'émotion et de camaraderie avec des remises d'insigne et de médailles de l'AOM de Toulon à madame **Carmen Semenou**, monsieur **Guy Le Berre** et aux majors conseillers **Benoît Minet** et **Damien Bray**

Pour conclure cette assemblée générale, le président a remercié tous les intervenants qui ont affirmé par leur présence, leur attachement à la cause des officiers marins qu'ils soient en activité ou en retraite, ainsi que les veuves et les veufs.

Il a enfin remercié chaleureusement tous les adhérents présents pour leur confiance.

Après le traditionnel « **Bon vent et bonne mer à tous** », les participants ont rejoint la salle de restaurant pour un apéritif suivi d'un succulent déjeuner dansant.

Agenda 2026

Festivités :

- Pour célébrer la nouvelle année, le samedi 17 janvier 2026 aura lieu la traditionnelle « Galette des Rois », à l'IGESA « Escale Casabianca » (ex. Escale Louvois), Bd Louvois, 83000 Toulon. La dégustation de cette galette sera le prétexte à une après-midi dansante placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur. Pour participer à cet instant de convivialité, le détail de cette après-midi et les modalités pour y participer vous sont communiqués en annexe I ci-jointe.
- Le jeudi 4 juin sera organisée une journée en Camargue. Lors de cette escapade vous pourrez visiter une manade avec démonstration et découvrir le village typique gitan des Saintes Maries-de-la-Mer.
- Un séjour sur la Costa Brava début octobre est à l'étude.

Assemblée Générale 2026

Conformément aux statuts, nous organiserons le samedi 4 avril 2026, au « Domaine des Gueules Cassées » à La Valette-du-Var, l'Assemblée Générale, validant l'activité et le bilan financier de 2025.

A l'ordre du jour :

- 1^{ère} partie
 - Rapport financier – Vote ;
 - Rapport moral – Vote ;
 - Rapport d'activité – Vote ;
 - Démission du tiers sortant du conseil d'administration ;
 - Présentation des candidats au conseil d'administration et élection – Vote ;
 - Séance de questions/réponses.
- 2^{ème} partie
 - Prises de parole des invités. ;
 - Séance de questions/réponses.

Comme il est de tradition, à l'issue de cette assemblée générale, un repas-dansant sera organisé. Pour participer à cet instant de convivialité, se référer à la fiche de réservation en annexe II.

Avant de conclure, je tiens à nouveau vous souhaiter de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026.



Christian Lombardo
Président de l'Association des
Officiers Mariniers de Toulon

ANNEXE I

Galette des Rois 2026

Pour célébrer la nouvelle année, nous avons le plaisir de vous convier à la traditionnelle « Galette des Rois » de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon, qui se tiendra le :

Samedi 17 janvier 2026 à 14h00
IGESA « Escale CASABIANCA »
Bd Louvois, 83000 Toulon

Et qui se poursuivra par une après-midi dansante placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur !



Galette des Rois frangipane
et Couronne des Rois brioche
accompagnées de cidre.
(20 €/personne)



Formulaire d'inscription

M / Mme Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Nombre de participants : x 20 € =€

Noms des participants :

- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de : **AOM de Toulon**

Les pré-réservations pourront être prises par mail ou par téléphone :

- par mail à aom-toulon@aomtoulon.com
- par téléphone au 04 94 93 48 51

Les réservations ne seront définitives qu'à la réception de ce formulaire et du règlement
avant le samedi 3 janvier 2026

au siège de l'association : 14 rue de Chabannes 83000 Toulon.

A compter de cette date, aucune inscription ne sera possible et aucun remboursement quel qu'en soit le motif ne pourra se faire.

Fait à Le

ANNEXE II

Assemblée Générale 2026

Nous vous convions à l'AG 2026 de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon, qui se tiendra le :

**Samedi 4 avril 2026 à 9h00 au Domaine des Gueules cassées
151 Avenue André Dupuy - 83160 La Valette-du-Var**

Cette AG débutera par la présentation de l'activité de l'association suivie de l'intervention des invités civils et militaires qui pourront répondre aux questions des adhérents.

A l'issue, un apéritif, offert par l'association, suivi d'un déjeuner-dansant (45 €/personne) viendront clôturer cette journée.

12h45 : Apéritif et amuse-bouches offerts par l'association

13h15 : Déjeuner-dansant

MENU :

Crème de poireaux et œuf poché, chips de coppa

Suprême de volaille rôti sauce au cidre, blésotto aux petits légumes et tomates cerises confites

Duo de fromages, mesclun assaisonné

Tarte tatin aux pommes et crème fouettée légère

Café ou thé

Vins de pays en bouteille rouge et rosé - Eaux minérales plates et gazeuses

Crémant offert par l'association



Formulaire d'inscription

M / Mme Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Nombre de participants : x 45 € =€

Noms des participants :

- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de : **AOM de Toulon**

Les pré-réservations pourront être prises par mail ou par téléphone :

- par mail à aom-toulon@aomtoulon.com
- par téléphone au 04 94 93 48 51

Les réservations ne seront définitives qu'à la réception de ce formulaire et du règlement
avant le lundi 23 mars 2026

au siège de l'association : 14 rue de Chabannes - 83000 Toulon.

A compter de cette date, aucune inscription ne sera possible et aucun remboursement quel qu'en soit le motif ne pourra se faire.

Fait à Le Signature :